

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 janvier à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier GAULARD, Maire.

Retransmission de la séance sur le compte Instagram de la mairie : @jps78250

Etaient présents : Didier GAULARD, Maire, Philippe MAURICE, Catherine MOREAU adjoints.
Paul HEBRARD, Corinne FRANCISCO, Jean- Philippe LEFEVRE, Ouardya LEBOEUF, David SAQUET, Agnès LA NOË, Mélanie BARBARIN, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre SCHMITT ayant donné pouvoir à Monsieur MAURICE
Madame Patricia JARQUE ayant donné pouvoir à Monsieur Didier GAULARD
Monsieur Gilles GENAIN ayant donné pouvoir à Madame MOREAU
Madame Virginie RISO ayant donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE

Secrétaire de séance : Madame Catherine MOREAU a été nommée à l'**unanimité**.

Le quorum étant réuni, Monsieur Didier GAULARD, Maire ouvre la séance.
Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'**unanimité**.
Monsieur Didier GAULARD, Maire invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour.

N° 01-01- Demande de subvention au PNR pour restauration de la source et de la fontaine de Bachambre

Monsieur le Maire, informe que la Commune peut être subventionnée par le Parc Naturel Régional du Vexin Français, afin de restaurer la source et de la fontaine, rue de Bachambre.

Les travaux prévus sont :

- remplacement du bac cassé par un bac en pierre
- captage des sources amont vers le nouveau bac
- restauration du robinet
- modification de la bordure de trottoir pour guider le rejet d'eau final et renvoi latéral vers la rigole

Le taux de subvention alloué à ces opérations est de 50%, avec un plafond subventionnable de 30 000 € H.T, pour un montant prévu des travaux de 43 244.00 € H.T. Le montant de la subvention serait de 15 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**

AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette aide.

N° 02-01- Demande de subvention au titre du Fond de concours pour restauration de la source et de la fontaine de Bachambre

Monsieur le Maire, informe que la Commune peut être subventionnée par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, afin de restaurer la source et la fontaine, rue de Bachambre, dans le cadre d'une demande de subvention au titre du Fond de concours 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5215-26, qui prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté Urbaine et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2016_09_29_05, en date du 29 septembre 2016 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours aux communes de moins de 5000 habitants de 2017 à 2020, et la mise en place du nouveau fonds de concours d'une durée de cinq ans du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 ;

VU les délibérations du Conseil Communautaire du 19 mai 2022, modifiant le règlement d'attribution des fonds de concours aux communes de moins de 5000 habitants, de la Communauté Grand Paris Seine & Oise ;

VU les statuts de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** ;

DECIDE de solliciter auprès de la Communauté Urbaine GPS&O l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 14 000 € H.T pour la restauration de la source et de la fontaine de Bachambre.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'année 2025.

AUTORISE le Maire à signer tous actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 03-01- Demandes de subventions

Monsieur le Maire fait part des demandes de subvention reçue :

- Billard Club Gargenville, par le président de l'association Docteur Michaël Justaume
L'objectif est de financer leurs frais de déménagement. Entant le seul club de billard du canton et à ce titre, l'association sollicite une subvention exceptionnelle.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 0 voix pour, 10 voix contre et 0 abstention, refuse le versement d'une subvention.**

- Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)
Cette association participe aux célébrations des 11 novembre et 8 mai dans la commune. Elle sollicite une subvention d'un montant de 200 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité, accorde une subvention d'un montant de 200 €.**

Informations diverses

Monsieur le Maire informe que :

- l'appel d'offre concernant les travaux de rénovation de la salle des Ormeteaux est terminé. Une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée, des avis d'appel publics à la concurrence ont été publiés le 31 octobre 2024. La date limite de remise des offres était jusqu'au 28 novembre 2024. L'ouverture des plis a eu lieu le 02 octobre 2024.
Plusieurs opérateurs économiques ont remis des offres recevables dans le délai imparti. Une analyse de l'offre, a été établie par le Maître d'œuvre, EBK Architecture représentée par l'architecte Madame Emeline BARTNIK, selon les critères fixés dans le dossier de consultation des entreprises. Une réunion d'information pour les élus, a eu lieu avant Conseil, pour exposer les entreprises qui seraient retenues :
- **Lot n°01 : travaux préparatoires, installation de chantier / cloison, doublage, isolation, faux-plafond, menuiseries intérieures**
attribué à **ASPECT DECO**, pour un montant de **83 026.44 € H.T.**
- **Lot n°02 : électricité, sécurité incendie**
attribué à **LUGNE ELECTRICITE**, pour un montant de **21 100,00 € H.T.**
- **Lot n°03 : VMC, plomberie sanitaire, chauffage**
attribué à **LUGNE CVC**, pour un montant de **53 984.83 € H.T.**
- **Lot n°04 : carrelage, faïence, sol souple / peinture**
attribué à **CMPK**, pour un montant de **28 624.40 € H.T.**

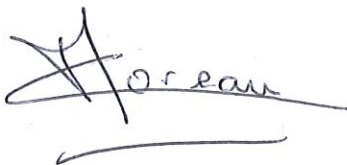
Le montant total des travaux serait de 186 735.67 € H.T alors que le montant total des travaux provisionné était de 216 554.20 € H.T. Soit une marge positive de 29 818.53 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises ASPECT DECO, LUGNE ELECTRICITE, LUGNE CVC, CMPK, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

- des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, rue de Bachambre, sont prévus à compter du 06 janvier 2025 pour une durée prévisionnelle de 2 mois. Comme cela a été fait, rue de Gournay, rue de la Mathurine, la GPSEO renouvelle les canalisations vieillissantes.
Le stationnement sera provisoirement interdit
Une fermeture ponctuelle de la voie sera mise en place (sauf riverains et services de secours).
Ces travaux seront réalisés entre 8h et 17h en semaine uniquement.
Une information spécifique sera faite par le délégataire en cas de coupures d'eau.
Le ramassage des ordures ménagères et autres déchets sera maintenu durant les travaux selon les modalités habituelles de collecte.

Séance levée à 21h06

Le secrétaire de séance,



Catherine MOREAU

Le Maire,



Didier GAULARD